



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



ARRÊTÉ N° 20 - 092

**portant création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Géraud protégée au titre des monuments historiques sur le territoire de la commune de Saillans (Drôme)**

**Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite.**

- Vu** le code de l'environnement, notamment son article L.123-1 ;
- Vu** le code du patrimoine, notamment ses articles L.621-31 et R.621-92 à R.621-95 ;
- Vu** le code de l'urbanisme, notamment son article R.132-2 ;
- Vu** le projet de périmètre délimité des abords de l'église Saint-Géraud, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 8 octobre 1919, à Saillans ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Saillans prescrivant la révision du plan local d'urbanisme communale, en date du 16 août 2019
- Vu** l'enquête publique prescrite par la commune de Saillans du 30 novembre 2019 au 4 janvier 2020, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 16 janvier 2020 ;
- Vu** le résultat de la consultation de l'affectataire domanial de l'église Sainte-Géraud, par courrier daté du 17 décembre 2019 ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Saillans du 17 mai 2019 donnant un accord à la création du périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Géraud ;
- Vu** l'accord de l'architecte des Bâtiments de France du 6 mars 2019 sur le projet de périmètre délimité des abords autour de l'église Saint-Géraud ;

**Considérant** que la création d'un périmètre délimité des abords permet de désigner les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur, et qu'il a été retenu, en ce sens, le tissu urbain médiéval (noyau ancien), ainsi que les bords de la rivière Drôme et les coteaux, constituant l'écrin naturel et paysager du village de Saillans.

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;



## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le périmètre délimité des abords de l'église Saint-Géraud, classée au titre des monuments historiques par arrêté du 8 octobre 1919, située à Saillans, est créé selon le plan joint en annexe. Le tracé plein y figurant devient le nouveau périmètre des abords de ce(s) monument(s) historique(s) ;

**Article 2** : Le secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Drôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de la Drôme.

**Article 3** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Lyon, le 28 AVR. 2020

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Pascal MAILHOS

Un site du ministère de la Culture

**PDA HOMPIÈ**

En savoir plus sur l'Atlas | Apporter une contribution à l'Atlas | Aide

### Atlas des patrimoines

**6.03.2019**

1/3 Territoire

Rechercher et aller à

Rechercher

Composer sa carte

Ma sélection

- Site classé ou inscrit (Intranet) - Drôme
- Projets de SPR-AVAP (Intranet) - Drôme
- Sites Patrimoniaux Remarquables (par
- Site classé ou inscrit - Drôme - 26
- ✓ Périètre délimité des abords d'un mo
- ✓ Périètre de protection d'un monumr
- ✓ Projets de PDA (Intranet) - Drôme - 26
- ✓ Immeubles classés ou inscrits - Drôme
- Zones de présomption de prescription
- R500 suspendus, débordants, projets (
- Sites Patrimoniaux Remarquables - Dr

Données externes

Territoires renseignés

Données de référence

- Bâtiments
- ✓ Parcelles cadastrales
- Unités administratives
- Cartes IGN
- Ortho-imagerie

Consulter son panier

Rues

49.3

ans

D9

Le Préfet  
de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

**Mailhos**

Pascal MAILHOS

MAIRIE DE SAILLANS 43340

30 JUN 2020

RECULE

0 0.1 0.2 km

Position du curseur: 6.10480, 44.60564

Ministère de la Culture | contact